

Rendez-vous littéraires en Seiche

A L'ENCRE DE SEICHE

REGLEMENT GENERAL DU CONCOURS DE NOUVELLES

Ce document présente les articles de règlement général qui régissent l'organisation et la participation au concours d'écriture intitulé « A l'encre de seiche ».

Propulsé par l'Association Cap & Go



REGLEMENT GENERAL DU CONCOURS DE NOUVELLES

ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

Le concours intitulé « A l'encre de seiche » est un concours d'écriture qui s'adresse principalement aux écrivains « amateurs », et est destiné à couronner une œuvre littéraire sous la forme d'une « nouvelle ».

ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT DU CONCOURS

Ce concours est une initiative de l'association Culture Art Patrimoine Globalisation et Organisation, nommée en abrégé « Cap & Go » dans la suite de ce document, dans le cadre des activités liées aux « Rendez-vous littéraires en Seiche », en abrégé « RLES » dans la suite du présent règlement.

L'Association Cap & Go ci-après désignée « l'Organisateur », assure l'organisation du concours objet du présent règlement, seule ou en partenariat avec les médiathèques et acteurs culturels autour de la Vallée de la Seiche.

Chaque édition du concours fera l'objet d'une publication sur le site internet des RLES d'une annexe technique qui précisera les dates limites de participation ainsi que les détails techniques concernant cette édition.

Pour chaque édition du concours, un Jury sera constitué. La composition et les prérogatives de ce jury sont précisées à l'article 3 ci-après.

ARTICLE 3 : COMPOSITION ET PREROGATIVES DU JURY

Le Jury est constitué de 9 membres au minimum choisi par l'Organisateur.

La liste des membres du Jury pour chaque édition du concours sera publiée sur le site des RLES au plus tard à la date limite de participation la plus lointaine de ladite édition.

Le Jury est présidé par un écrivain ou une personnalité.

En cas de nécessité, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le nombre de membres ou de constituer 2 jurys (par exemple : 1 jury catégorie Adultes et un jury catégorie Jeunes et adolescents).

A l'encre de seiche

Le Jury se réserve le droit d'annuler, de modifier le déroulement ou les modalités de déroulement de la sélection des lauréats sans justification particulière.

Les décisions du/des jury(s) seront sans appel.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours « A l'encre de seiche » est gratuite, et ouverte à toute personne (ou groupe de personnes) âgée(s) d'au moins 7 ans, conformément aux trois catégories suivantes :

- catégorie Jeunesse (de 7 ans jusqu'à 11 ans inclus) ;
- catégorie Adolescent (de 12 ans jusqu'à 17 ans inclus) ;
- catégorie Adulte (à partir de 18 ans et plus).

Pour chaque participant individuel ou groupe, un seul texte est permis. Le candidat (individuel ou groupe) garantit qu'il en est l'auteur ; qu'il s'agit d'une oeuvre originale, non déjà publiée.

Dans le cas particulier d'écoles qui participeraient à ce concours, seules deux (2) nouvelles au plus peuvent concourir pour chaque classe participante.

Les membres, du/des jury(s), du bureau de l'Organisatuer ainsi que leurs enfants peuvent participer à ce concours, mais leurs écrits seront déclarés inéligibles. Les dispositions du présent alinéa s'appliquent aussi pour un auteur déjà nommé à la première place dans le cadre d'éditions passées de ce concours, son écrit sera déclaré non éligible à la compétition par le jury.

La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 5 : STRUCTURE DE LA NOUVELLE

Toute nouvelle soumise au concours doit obligatoirement débiter par le texte d'introduction imposé et son contenu (ou histoire) doit être en rapport avec l'énoncé ce texte introductif. L'histoire narrée peut se dérouler sur la vallée de la Seiche, mais ce n'est pas une obligation

La nouvelle doit être écrite en langue française et comporter obligatoirement un titre ; la forme d'expression en est entièrement libre (polar, humoristique, science fiction, aventure, romanesque, etc.), dans le respect des règles de moralité publique.

A l'encre de seiche

Le nombre de pages de la nouvelles pour les catégories Adulte et Adolescent sera compris entre deux (2) pages minimum et dix (10) pages maximum.

Pour la catégorie Jeunesse, le nombre de pages est limité à quatre (4).

La mise en page du texte doit respecter les principes d'anonymat présentés à l'article 6 ci-dessous.

La nouvelle sera dactylographiée sous logiciel de traitement de texte au format A4 recto uniquement, avec numérotation des pages, en utilisant la police « Times New Roman » taille 12 et interligne 1,5.

ARTICLE 6 : ANONYMAT DES ECRITS

Pour la remise des écrits, chaque candidat veillera à respecter l'anonymat le plus strict dans le corps du texte ; aucune marque distinctive ne devra y apparaître (ni signature, ni pseudonyme).

Lorsque que le texte est illustré, cela doit se faire sans présence de signatures, de noms, de prénoms ou toutes autres marques distinctives.

ARTICLE 7 : DATE LIMITE DE PARTICIPATION

Le concours sera ouvert selon un calendrier défini, les dates limites de participation pouvant variées en fonction des catégories. La/les date(s) limite(s) de remise sera/seront précisée(s) dans l'annexe technique propre à chaque édition du concours.

Les écrits seront remis dans le respect des dates limites de participation selon les modalités exposées au présent article.

ARTICLE 8 : MODALITES D'ENVOI DES ECRITS

Les écrits sont à transmettre exclusivement par courriel à l'adresse suivante : concours@rdv-litteraires-en-seiche.org.

Pour éviter toute contestation, à l'issue de votre envoi vous devez recevoir un accusé de réception ou de lecture dans les 15 jours de votre envoi.

En cas d'incertitude sur la réception ou l'envoi de votre nouvelle, ou d'absence d'accusé de réception, vous devez adresser un courriel exclusivement à l'adresse de courriel suivante : concours@rdv-litteraires-en-seiche.org.

ARTICLE 9 : RESULTATS ET PRIX

A l'encre de seiche

Le concours est doté de trois (3) prix comme définis ci-dessous :

- un (1) prix pour la catégorie Adultes
- un (1) prix pour la catégorie Adolescents
- un (1) prix pour la catégorie Jeunesse

Le jury sélectionnera les œuvres significatives, de par leur originalité, leur qualité d'expression pour chaque catégorie lors de ses délibérations.

Les résultats seront proclamés lors d'une cérémonie de remise officielle des prix, et seront communiqués par voie de presse et par mail et affichés sur le site internet de l'Organisateur à l'adresse <http://rdv-litteraires-en-seiche.org>.

Les candidats s'engagent, si possible, à être présents (en utilisant éventuellement les dispositifs de communication téléphoniques ou vidéo comme Skype, etc...) ou à être représentés lors de la proclamation des résultats.

ARTICLE 10 : DIFFUSION DES ECRITS ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les textes des nouvelles reçues feront l'objet d'un recueil, et seront mis en ligne (téléchargement) sur le site internet des « Rendez-vous littéraires en Seiche » et éventuellement sur les sites des médiathèques partenaires au format PDF.

L'Organisateur se réserve le droit d'agrémenter ces nouvelles en faisant appel à des illustrateurs.

L'Organisateur se réserve tous droits pour diffuser, éditer et utiliser les textes primés. Les gagnants autorisent gracieusement la citation de leur nom, la reproduction de leur photographie, ainsi que la publication de leur manuscrit à des fins de promotion ou d'information liées au présent concours.

Le texte introductif de la nouvelle est la « propriété intellectuelle » de l'Organisateur il ne peut être reproduit ou utilisé sans accord dudit Organisateur.

Les candidats renoncent à leurs droits d'auteur et autorisent l'Organisateur à publier, à diffuser et exposer leurs oeuvres.

Aucun texte ne sera rendu aux participants à l'issue de ce concours.